

Réinventer le financement de la police au Québec

L'institution policière fait aujourd'hui l'objet d'une crise de légitimité qui traverse les frontières.

Plusieurs mouvements sociaux ont récemment émergé ici et ailleurs pour dénoncer ses pratiques discriminatoires et ses violences récurrentes. L'une des revendications phares de ces mouvements est le définancement de la police. Les autorités devraient-elles emprunter cette voie ? Cette étude constate en premier lieu qu'un consensus existe quant à la nécessité de

repenser le financement des services de police au Québec. Elle examine ensuite

l'évolution des budgets des services de police dans la province et les compare à d'autres postes de dépenses publiques. Le document analyse en outre les tendances lourdes de la criminalité au Canada et au Québec, en particulier à Montréal et à Québec, en distinguant les crimes contre la personne des crimes contre la propriété. Il constate une désarticulation entre le modèle actuel de financement, l'évolution de la criminalité et celle du travail attendu des personnes chargées de la prévenir. Les résultats de l'étude invitent non seulement à réinventer le financement de la police et de la sécurité publique en misant sur la prévention, mais aussi à repenser la sécurité comme un bien commun.

ROBERSON EDOUARD, *chercheur associé*

Avec la collaboration de

PETERSON DELVA, *chercheur associé*

GUILLAUME HÉBERT, *chercheur*

Faits saillants

01. Il existe désormais un consensus – y compris chez les autorités et les services de police – voulant que le modèle de financement des services de police doive être repensé.

02. En matière de sécurité publique, on observe un manque d'adéquation entre les ressources financières et les besoins des populations. En effet, les différents gouvernements ont tendance à hausser le budget des services policiers quelles que soient les tendances suivies par la criminalité.

03. La sécurité publique coûte de plus en plus cher aux provinces et aux municipalités canadiennes. Après une forte augmentation dans les dernières décennies, le financement des services de police a connu à la fin des années 2000 une relative stabilisation. L'évolution de ces dépenses n'est pas liée causalement à celle de la criminalité.

04. L'analyse des données budgétaires des deux plus grandes municipalités du Québec révèle des différences notables au regard de la structure de leurs dépenses, notamment en ce qui a trait à la sécurité publique. Les budgets destinés à la sécurité et à la police sont proportionnellement moins importants à Québec qu'à Montréal, et ce, sans que cela compromette la sécurité des vies et des biens des résident-e-s de la capitale nationale.

05. La priorisation des solutions répressives au détriment des mesures préventives s'explique par l'entretien d'une « panique morale » qu'il convient de dissiper. Par conséquent, au-delà de la réinvention du financement des services de police, il est nécessaire de repenser la sécurité comme un bien commun.

Le financement de la police : enjeux et débats

L'institution policière fait aujourd'hui l'objet d'une crise de légitimité qui traverse les frontières¹. Des mouvements sociaux ont émergé ici et ailleurs pour dénoncer ses pratiques discriminatoires et ses violences récurrentes. L'une des conséquences de cette remise en cause est la récurrence du thème du définancement des services de police dans le débat public.

Rappelons que c'est à la suite de la mort de Trayvon Martin aux États-Unis que se manifeste pour la première fois en 2013 le mouvement Black Lives Matter (« les vies noires comptent » ou « la vie des Noirs compte »). Ce mouvement social et politique décentralisé dénonce la brutalité policière ainsi que les inégalités raciales émanant du système de justice criminelle. En 2020, il réapparaît à l'avant-plan et s'amplifie à la suite du meurtre de George Floyd par la police de Minneapolis, aux États-Unis. Au Canada, les militant·e·s qui s'opposent au racisme anti-Noir se sont associé·e·s au mouvement de promotion des droits et de la souveraineté des peuples autochtones, Idle No More, pour réclamer plus de justice et d'égalité.

Dans le cadre d'une lutte élargie contre le racisme systémique, des militant·e·s issu·e·s de ces mouvances ont porté leur attention sur le financement du système policier². Plusieurs travaux ont documenté l'expansion d'une critique sociale adressée à la police qui dénonce des cas récurrents d'usage excessif de la force, d'abus d'autorité ou de profilage racial³. L'une des revendications phares qui émergent de ces critiques est le définancement de la police⁴. Au Québec, l'appui au mouvement visant la réduction des budgets alloués aux services de police gagne aussi du terrain⁵.

Ainsi, plusieurs voix s'élèvent contre les approches sécuritaires des gouvernements, la répression policière correspondante et son corollaire : des moyens de plus en plus grands mis à la disposition des services policiers. Elles reprochent notamment aux gouvernements qui se sont succédé au cours des trois dernières décennies d'avoir affaibli les services publics et choisi la répression face aux problèmes sociaux (pauvreté, chômage, toxicomanie). Elles font valoir que la prévention permet une action plus efficace contre la criminalité, que de nombreuses interventions de la police devraient être effectuées par d'autres services publics et que certaines activités actuellement illégales devraient être décriminalisées.

Certaines analyses associent toutefois la demande de définancement ou d'abolition de la police aux idéaux néolibéraux ou libertariens hostiles aux dépenses dans les services publics, ce qui favoriserait la privatisation de la sécurité⁶. D'autres appréhendent pour leur part les

conséquences du définancement des services de police. Ils craignent qu'une telle décision et la réduction consécutive des effectifs policiers nuisent aux communautés aux prises avec des problèmes de violence et de délinquance ou, encore, entraînent directement une augmentation de la criminalité⁷. Définancer la police équivaudrait selon eux à mettre en péril la sécurité publique.

Bien que les approches à préconiser fassent l'objet de débats, il n'en demeure pas moins qu'il existe désormais un consensus selon lequel le financement des services de police doit être repensé. Les autorités elles-mêmes adhèrent à cette idée.

En effet, depuis plus d'une décennie, on s'interroge sur la pertinence et la durabilité⁸ du modèle actuel de financement des services de police au Québec et au Canada⁸. L'enjeu est particulièrement important pour les municipalités de moins de 100 000 personnes qui peinent à soutenir les dépenses requises par les services de police⁹.

Les politiques d'austérité appliquées à la suite de la crise économique de 2008 ont contribué au ralentissement de l'évolution des dépenses liées aux services de police. En 2013, le ministre canadien de la Sécurité publique a tenu un sommet sur « l'insoutenabilité » des coûts des services de police, qui ont explosé dans tous les ordres de gouvernement. Lors de ce sommet, les responsables des différents corps de police du pays estimaient que les coûts du système pénal en général et des corps de police en particulier devaient se stabiliser ou diminuer.

Au Québec, les directeurs des services de police reconnaissent que le système actuel de financement doit faire l'objet d'une révision complète¹⁰. En 2019, le gouvernement du Québec a pour sa part mis sur pied un comité consultatif sur la réalité policière afin de revoir et d'actualiser la législation encadrant la prestation des services de police¹¹. Les travaux de ce comité ont débouché en mai 2021 sur la publication d'un livre vert comprenant 138 recommandations¹².

Notons par ailleurs que les gouvernements ont amorcé depuis plusieurs années déjà diverses réformes visant à établir une relation de confiance entre les forces de l'ordre et les citoyen·ne·s¹³. C'est dans ces initiatives que s'inscrit par exemple l'aménagement de nouveaux modèles de police communautaire (*community policing*)¹⁴.

Pour traiter de l'enjeu du financement de la police, cette étude présentera d'abord les grandes tendances en

a Le comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre affirmait déjà en 2014 que « la police est [...] confrontée au fait que son modèle de financement date du XIX^e siècle, son cadre juridique du XX^e siècle et ses problèmes du XXI^e siècle ». COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE (CCRP), *Réalité policière au Québec : Modernité, confiance, efficacité*, Gouvernement du Québec, 2019, p. 196, securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/AP-061_2019-12.pdf.

matière de financement des services policiers ainsi que celles qui caractérisent l'évolution de la criminalité. Ensuite, nous verrons ce qui fait obstacle jusqu'à maintenant à une réforme efficace de ce financement. Nous concluons en établissant les principes qui doivent guider une telle réforme.

Méthodologie

Cette étude repose sur deux méthodes complémentaires d'enquête : la recherche documentaire et l'analyse de données statistiques. Elle procède, d'une part, à un examen des rapports publics et des écrits scientifiques sur la légitimité et les réalités quotidiennes de la police, son financement et les principales critiques qui lui sont adressées, et, d'autre part, à une compilation et à une analyse des données financières des villes de Québec et de Montréal ainsi que de la Sûreté du Québec. L'analyse des données municipales met l'accent sur les dépenses réelles de fonctionnement associées à la sécurité publique provenant des rapports financiers des villes ou des budgets prévisionnels lorsque les premiers n'étaient pas disponibles. L'analyse couvre une période de 20 ans, allant de 2000 à 2020. Quant à la Sûreté du Québec, l'étude examine les données tirées des rapports annuels de gestion de 2009-2010 à 2019-2020.

Pour ce qui est de la criminalité, l'étude se base sur les données de Statistique Canada recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité^a, sur une période allant de 1998 à 2021. Ces données doivent être interprétées avec prudence parce qu'elles reflètent davantage l'activité policière que l'évolution de la criminalité. En effet, pour qu'un crime fasse partie de ces statistiques, il faut qu'il soit détecté, signalé, qualifié, enregistré et dénombré^b. Malgré ses limites, cette méthode appuiera l'estimation de l'ampleur de la criminalité dans une communauté donnée sur des indicateurs tels que le nombre total d'infractions déclarées par la police et le taux de criminalité enregistré^c. Le taux de criminalité est un indicateur

a Ledit programme regroupe les données selon sept catégories d'infractions : d'une part, les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété et les autres infractions, et, d'autre part, les infractions relatives à la conduite de véhicules, les infractions relatives aux drogues et aux autres substances, les infractions aux autres lois fédérales et les infractions à des lois provinciales.

b Pour un développement sur cette question, voir Roberson ÉDOUARD, *Violences et ordre social en Haïti : Essai sur le vivre-ensemble dans une société postcoloniale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 46-63 ; ou John I. KITSUSE et Aaron V. CICOUREL, « A Note on the Uses of Official Statistics », *Social Problems*, vol. 11, n° 2, automne 1963, p. 131-139, doi.org/10.2307/799220 ; ou encore Johan GOETHALS, « Méthodologie de la statistique criminelle : l'œuvre de Jaak Van Kerckvoorde », *Déviance et société*, vol. 22, n° 2, p. 201-214, persee.fr/doc/ds_0378-7931_1998_num_22_2_1661.

c Les criminologues parlent souvent du « chiffre noir de la criminalité » pour désigner le nombre d'actes criminels qui, pour une multitude de raisons, ne sont pas portés à la connaissance des autorités judiciaires. On recommande ainsi souvent de compléter le portrait des statistiques officielles avec des sondages et des enquêtes de victimisation, mais ce type d'enquête dépasse le cadre de faisabilité de notre étude.

standardisé qui mesure le nombre total d'infractions criminelles commises pour un échantillon de 100 000 personnes.

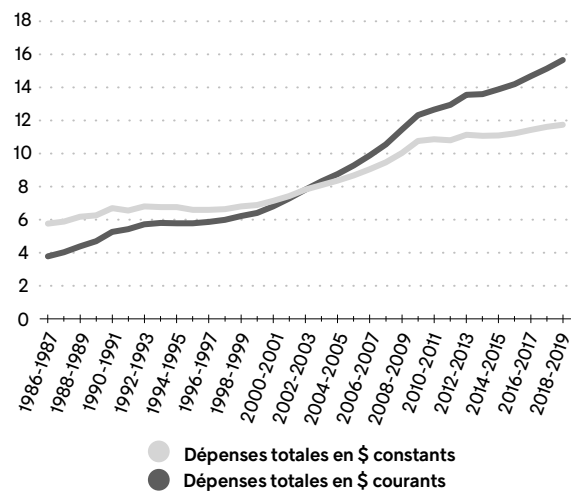
Le coût des services de police

Cette section du rapport est consacrée à l'analyse des coûts des services de police au Canada, au Québec et dans les villes de Montréal et de Québec. Elle examine les tendances des dépenses policières à ces trois échelles et en comparaison avec celles d'autres dépenses publiques et d'autres indicateurs économiques.

AU CANADA

La sécurité publique coûte de plus en plus cher aux provinces et aux municipalités canadiennes. Comme le montre le graphique 1, les dépenses de fonctionnement^d (en dollars courants) des services de police au Canada ont quadruplé en 3 décennies, passant de 3,7 milliards de dollars en 1986-1987 à 15,7 milliards en 2018-2019. L'inflation n'explique pas cette hausse à elle seule, car une fois la part qui lui est associée neutralisée, le coût des services policiers a tout de même doublé durant cette période. On observe une forte accélération de ces dépenses durant la décennie allant de 1999-2000 à

Graphique 1
Dépenses totales des services de police en milliards de dollars (\$), Canada, 1986-1987 à 2018-2019



SOURCE : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada, 2020*, Tableau 35-10-0059-01, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00015-fra.htm.

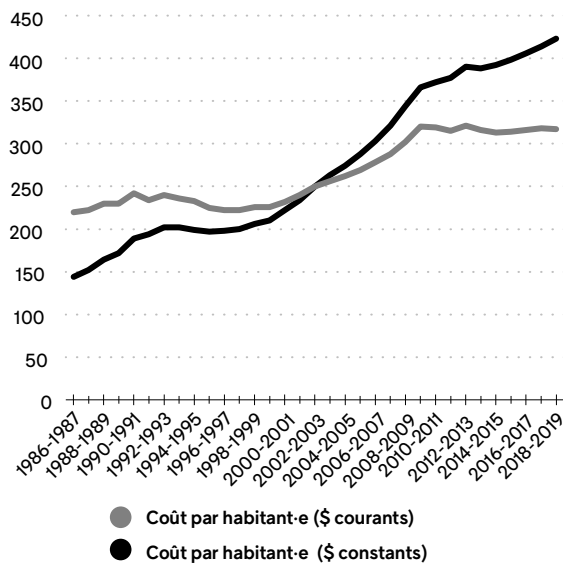
d Ces dépenses comprennent celles de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec et des municipalités.

2009-2010. Le graphique 2 montre par ailleurs que cette augmentation ne s'explique pas seulement par l'accroissement de la population puisque les dépenses par habitant-e sont passées de 220 à 317 \$, après l'élimination des effets de l'inflation à travers le calcul du coût en dollars constants.

Le graphique 3, qui indique quelles ont été les variations annuelles des dépenses en services policiers au Canada, montre que les augmentations les plus importantes sont survenues entre les exercices 1986-1987 et 1990-1991, ainsi qu'entre 2000-2001 et 2008-2009.

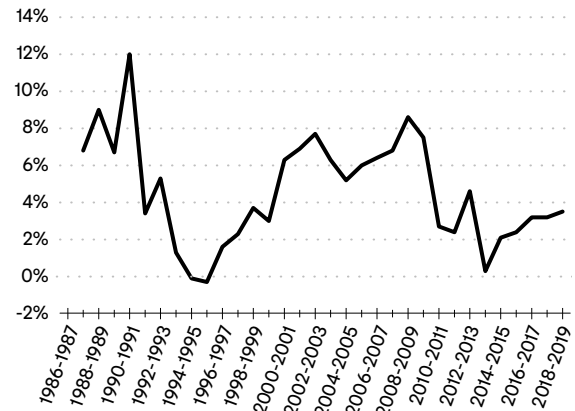
Le graphique 4 permet pour sa part de comparer l'évolution des dépenses totales pour les services de police à travers le Canada avec celle de l'ensemble des dépenses publiques. Sur une période de 30 ans, les dépenses en services de police ont augmenté plus rapidement que les dépenses des administrations publiques consolidées (soit les dépenses fédérales, provinciales, territoriales et locales réunies). Les dépenses pour les services policiers avaient augmenté moins rapidement durant les années 1990, mais ont ensuite largement dépassé le rythme d'évolution des autres dépenses publiques, en dépit d'un resserrement à partir de 2015.

Graphique 2
Dépenses des services de police par habitant-e, en dollars (\$) courants et en dollars constants de 2002, Canada, 1986-1987 à 2018-2019



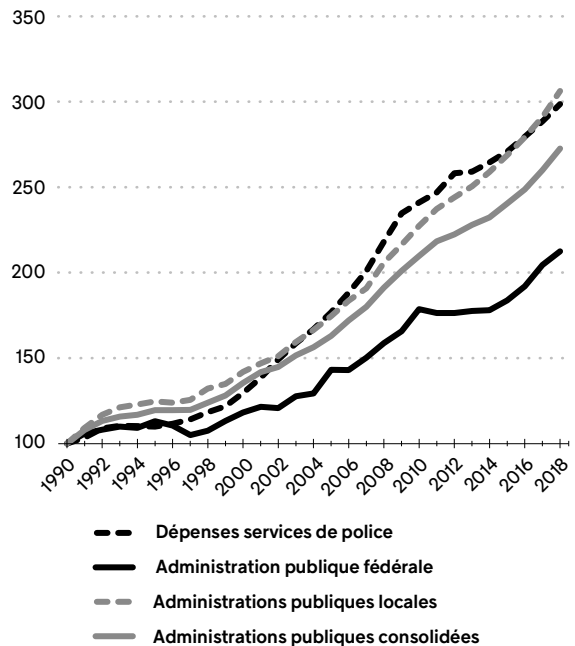
SOURCE : Statistique Canada, Les ressources policières au Canada, 2018, Tableau 35-10-0059-01, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00015-fra.htm.

Graphique 3
Variation annuelle (%) des dépenses totales des services de police, Canada, 1986-1987 à 2018-2019



SOURCES : Statistique Canada, Les ressources policières au Canada, 2018, Tableau 35-10-0059-01, calculs de l'auteur, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00015-fra.htm.

Graphique 4
Évolution des dépenses en services de police et des administrations publiques, base 100, Canada, 1990-2018



SOURCES : Statistique Canada, Les ressources policières au Canada, 2018, Tableau 35-10-0059-01, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00015-fra.htm ; Statistique Canada, Situation des opérations des administrations publiques et bilan, statistiques de finances publiques (x 1 000 000), 2022, Tableau 10-10-0015-01, 150.statcan.gc.ca/tr/tbl1/fr/tv.action?pid=1010001501

Bien que le nombre de policiers et de policières ait crû constamment depuis 2000, le ratio des effectifs policiers est demeuré plutôt stable, passant de 182,3 à 182,8 pour 100 000 personnes¹⁵. L'augmentation des dépenses s'explique ainsi en premier lieu par une augmentation importante de la rémunération des policiers et des policières. Selon le Comité permanent de la sécurité publique de la Chambre des communes, la rémunération des policiers et des policières a crû de 40 % entre 2002 et 2012. Pendant ce temps, la rémunération moyenne des travailleurs et des travailleuses au Canada augmentait de seulement 11 %. En 2018-2019, les traitements, salaires et avantages sociaux occupaient 81 % des dépenses de fonctionnement des services de police au Canada¹⁶.

AU QUÉBEC

À l'échelle du Québec également, les dépenses policières ont suivi une courbe ascendante entre 2000 et 2020. Les dépenses totales de la Sûreté du Québec ont plus que doublé entre 2000 et 2020, passant de 475 millions à 1,1 milliard de dollars^a. Environ les trois quarts de ce montant ont été affectés à la rémunération du personnel (traitement, régime de retraite et contribution de l'employeur)^b.

La Sûreté du Québec prévoyait une hausse des dépenses de 6 % pour ses services en 2021. Le graphique 5 montre la composition des dépenses de la police provinciale entre 2009-2010 et 2019-2020.

Outre les dépenses de la Sûreté du Québec, le gouvernement provincial contribue également aux dépenses des municipalités en matière de police et de sécurité publique. En 2019, il a conclu avec les municipalités du Québec un pacte fiscal pour la période 2020-2024 qui détermine le niveau de transferts qui leur seront redistribués, notamment pour des services de police. L'importance de ces transferts, qui varient d'une municipalité à une autre, est plus saisissable à travers l'analyse des budgets municipaux.

En 2019, on retrouvait au Québec 15 622 (22,7 %) des 68 718 policiers et policières du Canada, soit une proportion pratiquement identique à celle de la population québécoise au pays (22,6 %)^c. Le ratio canadien était de 183 policiers et policières pour 100 000 personnes, en

baisse de 1 % par rapport à 2018. Cette année-là, le Québec faisait partie des cinq provinces qui ont enregistré des ratios supérieurs à la moyenne nationale. On y comptait alors 184 policiers et policières pour 100 000 personnes. Toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta, ont connu une baisse de ce ratio entre 2009 et 2019¹⁷.

DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Au Québec¹⁸, les administrations municipales ont le devoir de fournir à leur population des services de police de qualité, compétents et efficaces dans la lutte contre la criminalité et la protection des vies et des biens. Il s'agit de l'une des huit responsabilités dévolues aux municipalités en vertu de la Loi sur les compétences municipales^d.

Le poids des services de police dans les budgets municipaux varie considérablement d'une ville à une autre. Les municipalités de moins de 500 000 personnes consacrent une part bien plus importante de leur budget à la sécurité publique, et en particulier à la police. C'est le cas notamment de la Ville de Longueuil qui affecte jusqu'à 30 % du budget municipal à la police. En comparaison, cette proportion s'élève ordinairement à 11 % à Montréal et à 8 % à Québec. Néanmoins, comme l'illustre le graphique 6, les villes du Québec tendent à affecter aux services de police une part moins importante de leur budget que les villes de taille comparable dans le reste du Canada¹⁹.

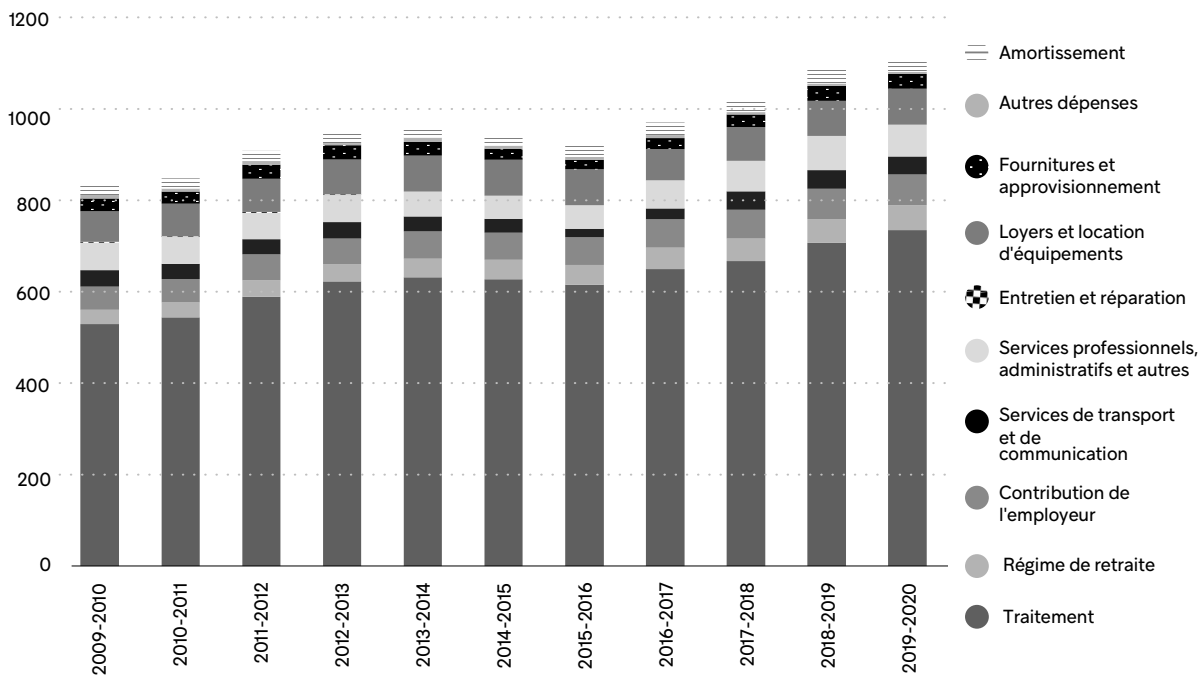
a La Sûreté du Québec est le corps policier national qui a compétence sur tout le territoire du Québec. Elle est notamment chargée de coordonner les opérations policières d'envergure, de contribuer à l'intégrité des institutions étatiques et d'assurer la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

b Le Québec compte dans ses rangs quelque 15 000 policiers et policières appartenant à 31 corps de police municipaux, 22 corps de police autochtones et 2 corps de police spécialisés (Unité permanente anticorruption et Bureau des enquêtes indépendantes). Environ les deux tiers des policiers et des policières en exercice dans la province travaillent pour la Sûreté du Québec (plus de 5 000) ou le Service de police de la Ville de Montréal (environ 5 000).

c Statistique Canada, tableau 17-10-0009-01.

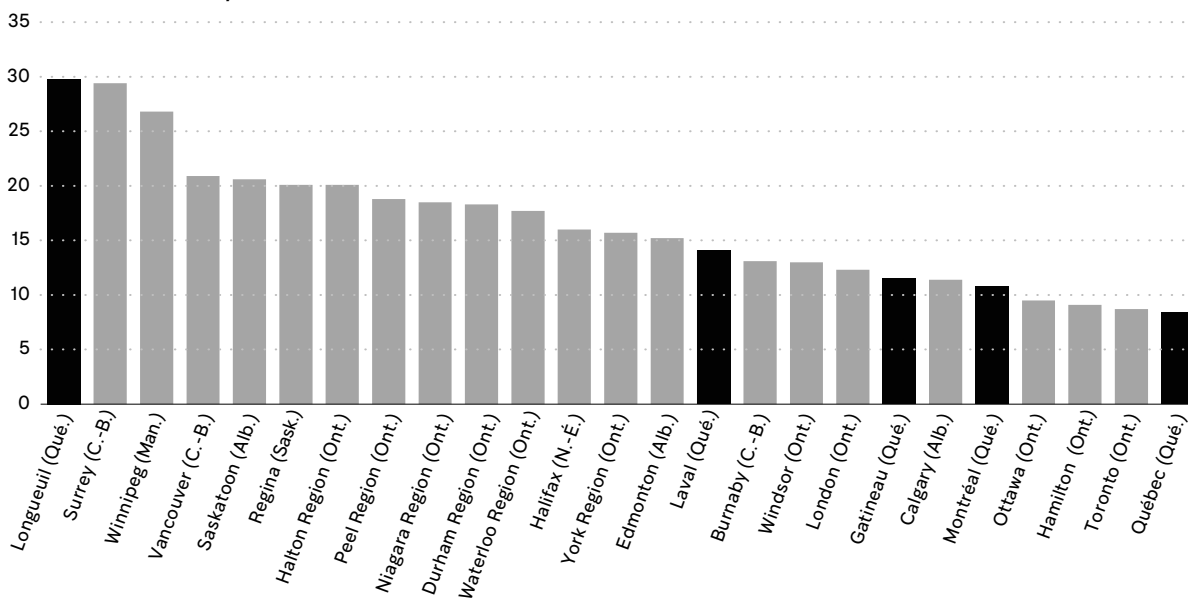
d Les huit responsabilités sont : a) la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ; b) le développement économique local ; c) la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ; d) l'environnement ; e) la salubrité ; f) les nuisances ; g) la sécurité ; h) les transports. Eve-Lyne COUTURIER et Nicolas VIENS, *Fiscalité municipale : une réforme nécessaire pour une transition juste*, Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, juin 2021, 16 p., https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Fiscalite_municipale_WEB.pdf.

Graphique 5
Dépenses totales en millions de dollars (\$), Sûreté du Québec, 2009-2010 à 2019-2020



SOURCE : Sûreté du Québec, Rapports annuels de gestion, 2009-2010 à 2020-2021

Graphique 6
Proportion (%) du budget municipal allouée aux services de police, différentes grandes villes canadiennes, 2019



SOURCE : Tom Cardoso et Molly Hayes, « Canadian cities' police spending ranges from one-10th to nearly a third of total budgets, Globe analysis finds », The Globe and Mail, 16 août 2020.

LE BUDGET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

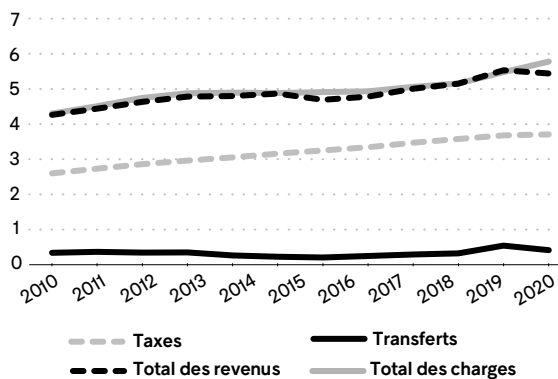
Au cours des vingt dernières années, le total des revenus de la Ville a plus que doublé, passant de 2,13 milliards à 5,44 milliards de dollars, malgré une baisse considérable de la part des transferts provinciaux^a entre 2004 et 2016. Le graphique 7 présente l'évolution des revenus et des charges de la Ville de Montréal sur une période de 10 ans allant de 2010 à 2020.

Le graphique 8 présente l'évolution de la composition des dépenses et montre que la sécurité demeurait jusqu'en 2019 le poste de dépense le plus important de la Ville. À partir de 2020, en raison de la pandémie qui a fait chuter l'autofinancement des sociétés de transport, le poste budgétaire du transport est devenu le plus important.

Le graphique 9.1 montre qu'entre 2002 et 2022, les charges associées à la sécurité publique sont passées de 706 millions à 1087 millions de dollars. Le graphique 9.2 montre pour sa part l'évolution des dépenses de la Ville de Montréal pour les services de police. De 429 millions de dollars en 2002 au moment des fusions municipales, les sommes allouées à ce poste budgétaire devraient atteindre 724 millions de dollars en 2022, selon le dernier budget de la Ville.

Les données doivent être considérées avec prudence puisque les fluctuations dans la présentation des états financiers et les budgets de la Ville de Montréal ont été fréquentes depuis le tournant des années 2000. Il n'en demeure pas moins que la police a toujours accaparé au-delà de 60 % des dépenses de sécurité publique. Celles-ci

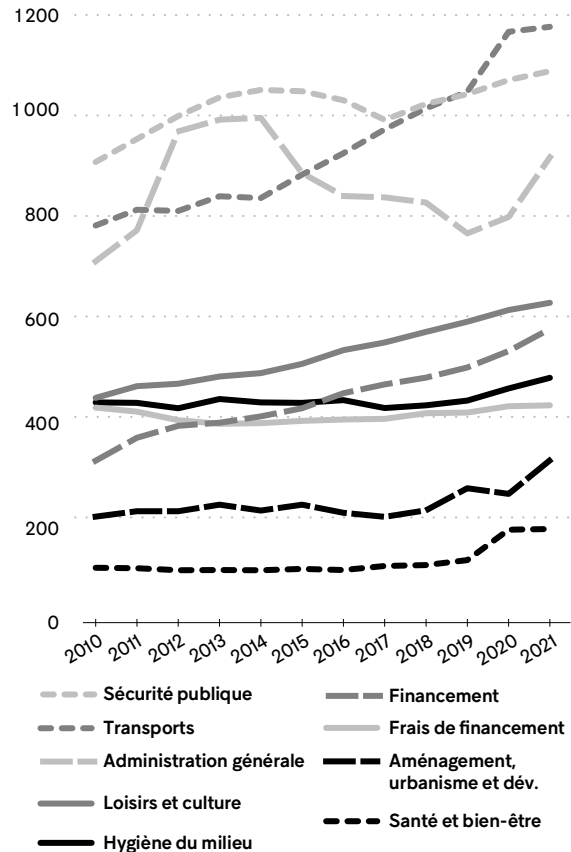
Graphique 7
Évolution des revenus et des charges en milliards de dollars (\$), Ville de Montréal, 2010-2020



SOURCE : Ville de Montréal, Rapports de gestion financière et Budgets de fonctionnement, 2010-2020.

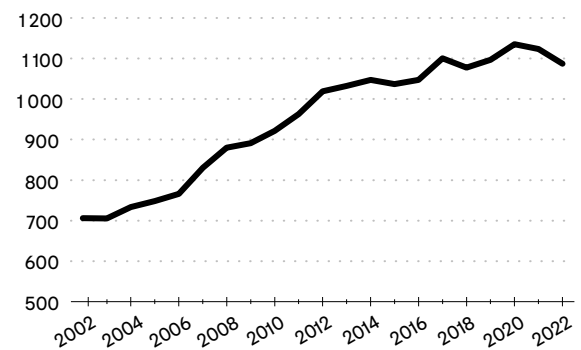
a Rappelons que les transferts représentent l'une des trois principales sources de revenus des municipalités du Québec.

Graphique 8
Évolution des dépenses par activité en millions de dollars (\$), Ville de Montréal, 2010-2021



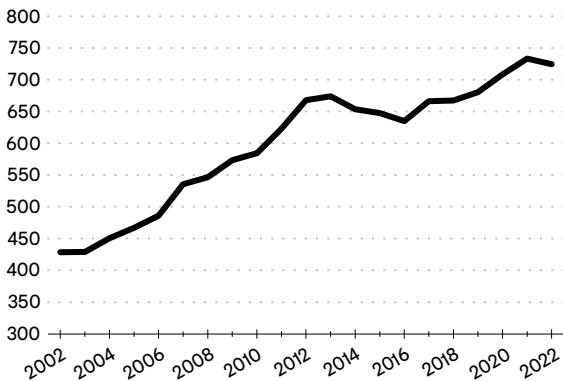
SOURCE : Ville de Montréal, Rapports de gestion financière et Budgets de fonctionnement, 2010-2021.

Graphique 9.1
Dépenses pour la sécurité publique en millions de dollars (\$), Ville de Montréal, 2002-2022



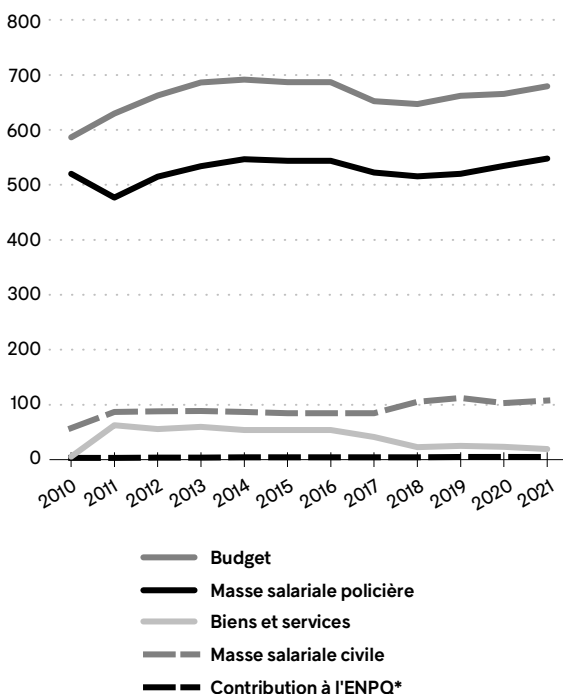
SOURCES : Ville de Montréal, Rapports financiers annuels 2005, 2006, 2007, 2009, 2011, 2017, 2018, 2019 et Budget annuel 2009, 2010, 2011, 2012, 2015, 2018, 2022.

Graphique 9.2
Dépenses pour les services de police en millions de dollars (\$), Ville de Montréal, 2002-2022



SOURCES : Ville de Montréal, *Rapports financiers annuels* 2005, 2006, 2007, 2009, 2011, 2017, 2018, 2019 et *Budget annuel* 2009, 2010, 2011, 2012, 2015, 2018, 2022.

Graphique 10
Évolution du budget par poste de dépenses en millions de dollars courants (\$), Service de police de la Ville de Montréal, 2010-2021



*École nationale de police du Québec.

SOURCE : Sûreté du Québec, *Rapports annuels de gestion*, 2009-2010 à 2020-2021.

pourraient atteindre un sommet en 2022 avec 66,6 %.

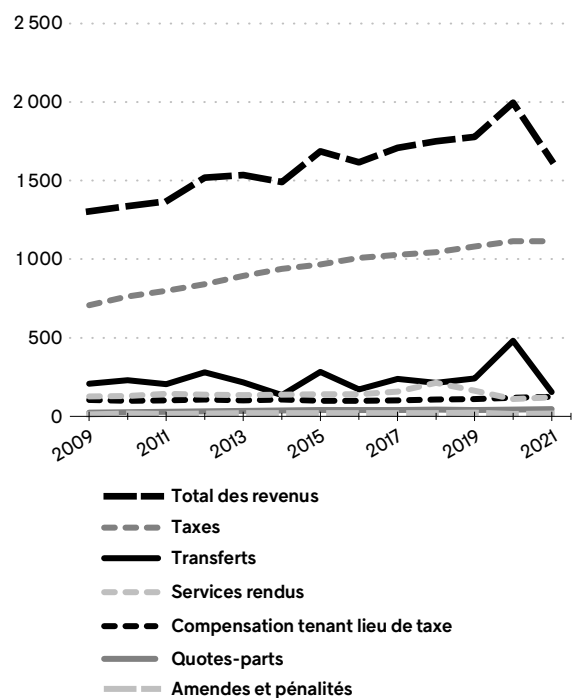
Si l'on s'attarde plus particulièrement au budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), on constate qu'il est passé de 414 millions à 679 millions de dollars entre 2003 et 2021^a. Le graphique 10 montre l'évolution et la composition du budget du SPVM pour la période allant de 2010 à 2021. La masse salariale des policiers et des policières correspond à 80,7 % de ce budget, alors que cette proportion était de 75,6 % en 2003.

LE BUDGET DE LA VILLE DE QUÉBEC

Le portrait diffère sensiblement pour la Ville de Québec, dont le budget global s'élève à 1,6 milliard de dollars pour l'année 2021, comme l'indique le graphique 11.

La structure du budget de dépenses de Québec se distingue de celle de Montréal. En effet, la dépense la plus importante n'y est pas la sécurité publique. Comme le montre le graphique 12, dans la capitale nationale, c'est plutôt le

Graphique 11
Revenus par activité en millions de dollars (\$), Ville de Québec, 2009-2021



SOURCE : Ville de Québec, *Rapports financiers consolidés annuels*, 2009-2020.

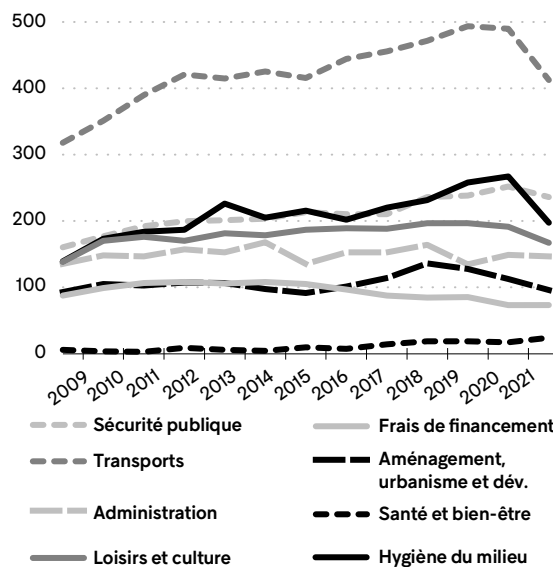
a Le budget en services de police de la Ville de Montréal et celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sont distincts puisque le SPVM offre ses services à l'ensemble des municipalités sur l'île de Montréal.

transport qui emporte la part du lion^a. Pour l'année 2021, il était prévu que ce poste budgétaire s'élève à 413 millions de dollars, contre 236 millions pour la sécurité publique, qui est la deuxième dépense en importance. On s'aperçoit par ailleurs que, depuis 2009, les dépenses en sécurité publique occupent même parfois le troisième rang (en 2013, 2014, 2015, 2017, 2019 et 2020) derrière les dépenses d'«hygiène du milieu».

Le graphique 13 fait voir comment se répartissent et évoluent les différentes dépenses en sécurité publique à Québec. Entre 2002 et 2020, elles sont passées de 128,3 millions à 251,9 millions de dollars, ce qui inclut les charges pour les services de police qui sont passées de 87,1 millions à 154,9 millions de dollars. Notons toutefois que la part des dépenses de sécurité publique attribuée à la police a diminué durant cette période, passant de 67,9 à 61,5 %^b. À cet égard, le financement de la police à Québec apparaît évoluer selon une tendance différente de celle de Montréal où la part des dépenses de sécurité publique pourrait atteindre 66,6 % en 2022 alors qu'elle était de 60,7 % en 2002.

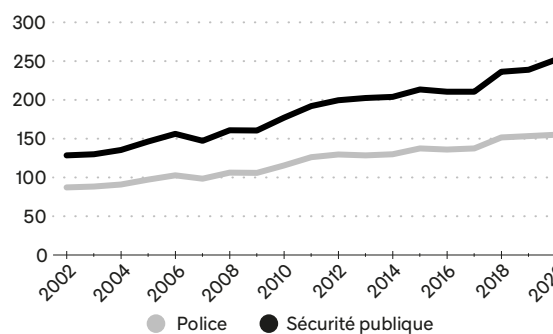
En somme, quelle que soit l'échelle considérée (les villes ou la province), les dépenses consacrées à la sécurité publique et aux forces de police au Québec ont augmenté au cours des deux dernières décennies et elles exercent une pression sur les budgets municipaux. Cette pression semble cependant plus forte à Montréal qu'à Québec : la première consacre en moyenne environ 20 % de son budget à la sécurité publique lorsque la seconde y consacre 15 %. Ces coûts sont considérables comparativement à la plupart des autres services des villes. Cela traduit une option préférentielle des municipalités pour des services de police, au détriment de leur capacité à bonifier leurs interventions dans d'autres secteurs de la vie collective. Les données étudiées annoncent une timide inflexion de cette tendance, avec une hausse relative, quoique faible, des dépenses dans des ressources communautaires (loisirs et culture, qualité ou hygiène du milieu, santé et bien-être). Bien que la hausse du financement soit moins marquée dans la dernière décennie, il n'en demeure pas moins que le poids des services de police continue d'être un fardeau pour un grand nombre de municipalités.

Graphique 12
Évolution des dépenses par activité, en millions de dollars (\$), Ville de Québec, 2009-2021



SOURCE : Ville de Québec, Rapports financiers consolidés annuels, 2009-2020.

Graphique 13
Dépenses pour la sécurité publique et pour la police en millions de dollars (\$), Ville de Québec, 2002-2020



SOURCE : Ville de Québec, Rapports financiers consolidés, 2002-2020.

a À Québec, les unités administratives de la sécurité publique (Police, Protection contre l'incendie, Commissariat aux incendies, Bureau de la sécurité civile) font partie de la Direction qualité de vie urbaine de la Ville de Québec.

b La pandémie de COVID-19 semble avoir contribué à cette diminution. Il n'en demeure pas moins qu'en 2019, cette proportion était de 64,2 %, en baisse de près de 4 points de pourcentage depuis 2002.

Évolution de la criminalité au Québec

Dans cette deuxième section, nous verrons l'évolution de la criminalité en général et en particulier, celle dans les régions métropolitaines des deux villes dont le budget a été examiné dans la section précédente, Montréal et Québec.

Selon le gouvernement du Québec, le taux de criminalité dans la province a connu une diminution de 36 % au cours de la dernière décennie^a. Toutes les infractions n'ont cependant pas évolué de la même manière et les tendances de la criminalité ont sensiblement varié entre les villes de Montréal et de Québec. Dans cette section, nous détaillerons ces tendances.

Le graphique 14 présente un portrait différencié de l'évolution de la criminalité au Québec. Ces données du ministère de la Sécurité publique du Québec montrent que les crimes contre la propriété^b sont en baisse à l'échelle de la province. Leur taux a fortement diminué depuis 2009, passant de 3330 à 1745 incidents par 100 000 personnes, soit une baisse de 48 %. En 2018, ils représentaient néanmoins toujours plus de la moitié (55,3 %) du volume total des infractions enregistrées par les corps de police du Québec. Il n'en demeure pas moins que les corps policiers ont ainsi eu à traiter un volume considérablement moins important de dossiers d'introductions par effraction, de vols de véhicules à moteur, de vols de moins de 5 000 \$ et de méfaits. De même, les infractions contre les personnes (-7 %) et les autres infractions au Code criminel (-20 %) ont connu des baisses appréciables sur cette même période. Les constats sont assez semblables à l'échelle du Canada²⁰.

Dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal aussi, la criminalité est en baisse depuis plus de 20 ans^c. Au cours des deux dernières décennies, le total des infractions déclarées par la police a chuté de 44 %, passant de 271 721 à 153 106 infractions. Comme le montre le graphique 15, cette baisse est plus marquée encore si l'on prend en considération l'évolution démographique de la RMR. En effet, le ratio d'infractions par 100 000 personnes est passé de 8031 à 3521, soit une diminution de 56 % du taux global de criminalité²¹.

a En 2019, le niveau de régression du taux global de la criminalité a été estimé à 32 % pour la dernière décennie et à 4 % en variation annuelle. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (QUÉBEC), Plan stratégique 2019-2023, version mise à jour, juillet 2021, p. 6, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/plan-strategique/PL_strategique_MSP_2019-2023_maj_07-2021.pdf?1626456198.

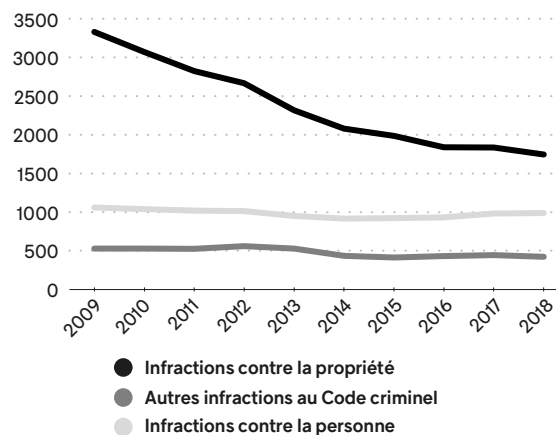
b Cette catégorie d'infractions regroupe tous les crimes qui portent atteinte au droit de propriété : crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

c À moins d'avis contraire, les données présentées dans le reste de cette section sont issues de Statistique Canada et portent sur la région métropolitaine de recensement et non les limites administratives des villes en question. Ainsi, en plus de l'île de Montréal, la RMR de Montréal inclut Longueuil et Laval, et la RMR de Québec comprend aussi Lévis et l'île d'Orléans.

De même, dans la RMR de Québec, la baisse de la criminalité est constante depuis plus de 20 ans. Le nombre total d'infractions déclarées par la police a chuté de 36 % entre 1998 et 2020, passant de 40 548 à 26 113 par année. Le taux global de la criminalité a reculé de 46 % sur la période, passant de 5874 à 3171 infractions par 100 000 personnes par année²².

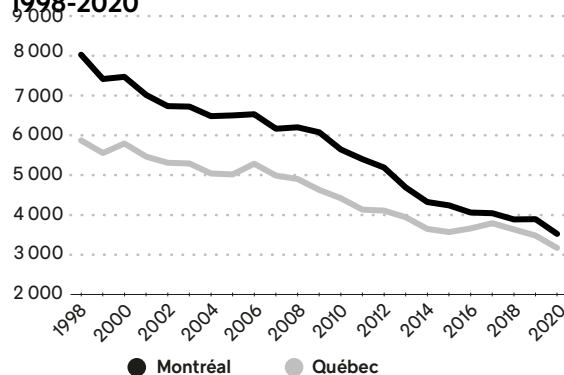
Certaines nuances peuvent toutefois être observées entre les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété.

Graphique 14
Total des infractions contre la personne, contre la propriété et les autres infractions au Code criminel, par 1 000 000 habitant-e-s, province de Québec, 2009-2018



SOURCE : CCRP, *Réalité policière au Québec : Modernité, confiance, efficacité*, Gouvernement du Québec, 2019, p. 19.

Graphique 15
Total des infractions, par 100 000 habitant-e-s, RMR de Montréal et Québec, 1998-2020



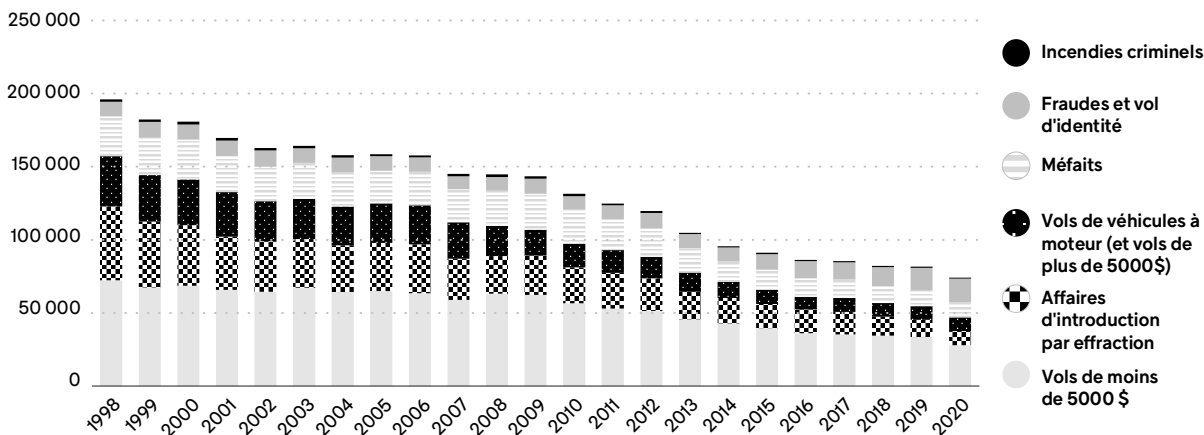
SOURCE : Statistique Canada, *Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées*, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, 2021, Tableau 35-10-0177-01, 150. statcan.gc.ca/ti/tbli/fr/tv.action?pid=3510017701.

CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ

Comme le montre le graphique 16, les crimes contre la propriété ont connu une diminution notable à Montréal, de 1998 à 2020. Les introductions par effraction ont connu une baisse de 400 %, les vols de véhicules à moteur ont diminué de 300 % et les méfaits, de 170 %.

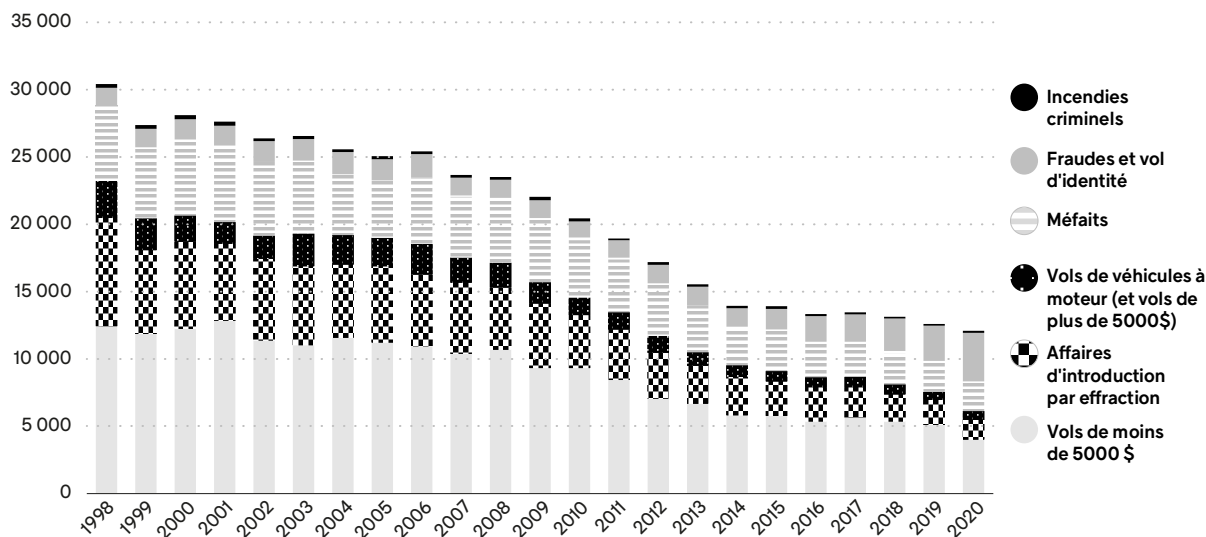
La situation est similaire à Québec. D’après les données présentées au graphique 17, presque tous les crimes contre la propriété ont considérablement diminué entre 1998 et 2020. Les introductions par effraction ainsi que les vols de véhicules à moteur ont baissé de 80 % et les méfaits, de 60 %. À l’opposé, certaines infractions ont connu une hausse importante : par exemple, les cas de fraude ont doublé et ceux d’extorsion ont quintuplé.

Graphique 16
Crimes contre la propriété, par type d’infraction, RMR de Montréal, 1998-2020



SOURCES : Statistique Canada, Statistiques des crimes fondés sur l’affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, 2021, Tableau 35-10-0177-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510017701.

Graphique 17
Crimes contre la propriété, par type d’infraction, RMR de Québec, 1998-2020



SOURCES : Statistique Canada, Statistiques des crimes fondés sur l’affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement, 2021, Tableau 35-10-0177-01, 150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510017701.

CRIMES CONTRE LA PERSONNE

Pour leur part, les crimes contre la personne au Québec ont suivi une trajectoire plus nuancée : ils ont d'abord suivi une baisse constante de 1998 à 2014, avant de connaître une recrudescence. Selon les données du ministère de la Sécurité publique, ces crimes comptaient pour près du tiers des infractions (31 %) au Québec en 2018. Ce regain s'explique en partie par la progression du nombre de cas rapportés d'infractions à caractère sexuel²³.

Au Québec, le taux d'agressions sexuelles déclarées par la police a grimpé de 2 % en 2020. Cette tendance diffère de celle du reste du Canada où ce taux a plutôt diminué. De même, le taux d'affaires de pornographie juvénile déclarées par la police n'a pas cessé d'augmenter au Québec, une hausse fortement associée à la présence accrue des enfants et des jeunes sur Internet²⁴. Le Québec est, avec la Colombie-Britannique^a, la province canadienne ayant le plus grand nombre d'affaires de pornographie juvénile. Ce nombre a augmenté de 30 % entre 2019 et 2020.

En ce qui a trait aux crimes violents, les services de police à travers le Canada ont recensé 743 homicides en 2020, soit 56 de plus que l'année précédente. Les augmentations les plus importantes se sont produites en Alberta (+ 39), en Nouvelle-Écosse (+ 29) et au Québec (+ 10)²⁵.

Par ailleurs, le taux d'infractions criminelles impliquant une arme à feu était en hausse au Canada pour une sixième année de suite en 2020, une augmentation plus prononcée en Alberta (+ 185), en Ontario (+ 132) et au Québec (+ 148). Au cours de cette année, les services de police ont recensé 8 344 victimes de violence impliquant l'usage d'une arme à feu, soit un taux de 27 affaires pour 100 000 personnes²⁶.

Dans la RMR de Montréal, le nombre de crimes contre la personne est demeuré plutôt stable depuis 20 ans, comme le montre le graphique 18. Certaines infractions ont néanmoins connu une hausse au cours de la même période : c'est le cas des voies de fait qui ont globalement augmenté de 23 %, des menaces qui ont quasiment doublé et des agressions sexuelles qui ont triplé. Si l'on consulte les chiffres pour l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, le taux d'infractions contre la personne s'élevait en 2020 à 1 168 infractions pour 100 000 personnes.

Enfin, en ce qui concerne la RMR de Québec, le graphique 19 montre une hausse des crimes contre la personne entre 1998 et 2020. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation du nombre de cas de voies de fait, d'infractions sexuelles, de menaces et de harcèlement criminel. Le nombre de crimes ayant entraîné la mort n'a pour sa part guère évolué.

a La Colombie-Britannique comptait plus de 1 465 affaires, soit 44 % du taux global pour cette infraction.

Le portrait sommaire de la criminalité dans les grands centres urbains du Québec que nous avons pu brosser est mitigé. Il ne conduit pas à la conclusion que la hausse du financement des services de police aurait conduit à une baisse de la criminalité. Les données analysées n'établissent pas de concordance chronologique entre les périodes de hausse du financement et celles de grandes baisses du taux des infractions. Dans ces conditions, il importe de s'interroger sur le véritable sens et le vrai motif du financement accru des services de police.

Les fondements et les conséquences du mode de financement actuel des services de police

Cette section de la note présente un essai d'interprétation du sens du modèle actuel de financement des services de police au Québec. Elle met en relation les résultats de l'analyse de l'évolution des dépenses qui y sont affectées avec ceux de l'évolution de la criminalité.

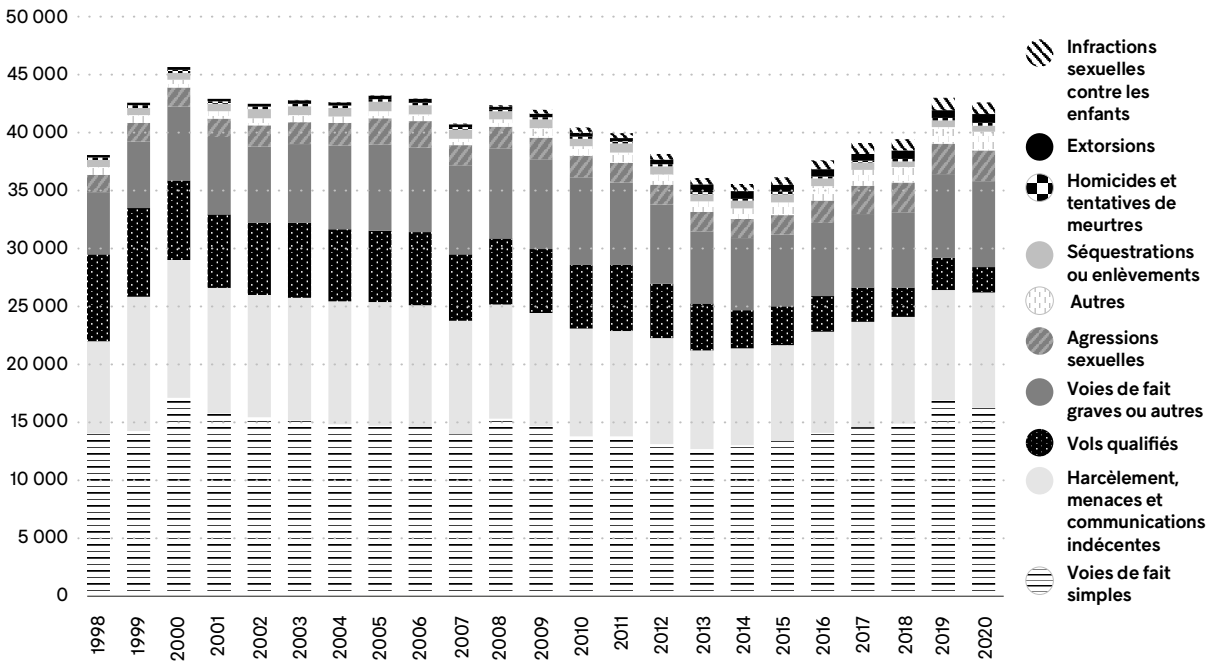
Les deux chapitres précédents ont mis en relief la coïncidence de deux phénomènes majeurs au Québec : d'une part, la baisse globale de la criminalité dans son ampleur et dans sa gravité et, d'autre part, le financement accru des services de police, même si le rythme de croissance a considérablement ralenti au cours des dernières années. Les données présentées n'ont cependant pas conduit à relier causalement l'évolution de la criminalité au modèle de financement. Dans ce cas, qu'est-ce qui peut bien justifier le maintien d'un tel modèle de financement reconnu depuis plus d'une décennie par la plupart des acteurs comme insoutenable pour la majorité des municipalités du Québec²⁷?

PANIQUE MORALE

L'enjeu du financement des corps de police est incontournable dans la mesure où l'évolution de l'institution policière est marquée partout à travers le Canada par une diversification et une demande accrue de leurs services, même dans les domaines où ils n'ont pas les compétences nécessaires pour intervenir. Leur responsabilité s'est d'ailleurs étendue à des domaines qui leur étaient auparavant étrangers. L'accroissement du nombre d'interventions effectuées auprès des populations vulnérables, notamment auprès des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, l'illustre clairement. Non seulement les interventions de nature sociale ont connu une nette progression au cours des dernières années, mais chacune d'elles exige aussi beaucoup plus de temps de la part des policiers et des policières²⁸.

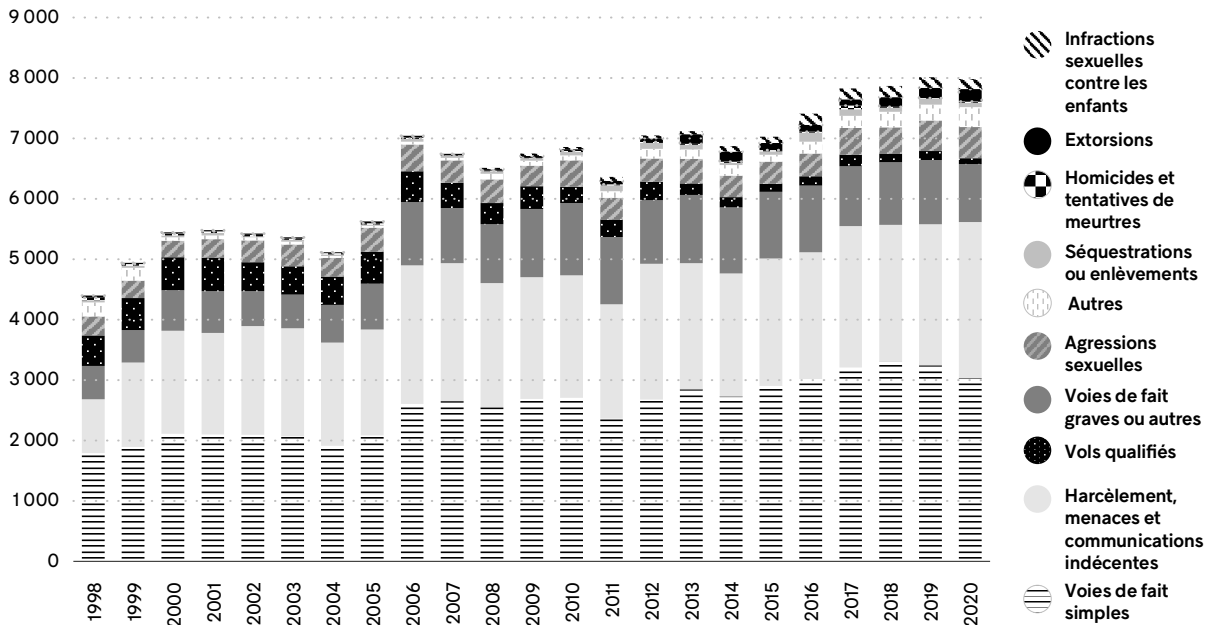
Dans la représentation populaire, la police est la principale arme dans la lutte contre l'insécurité. Cette lecture a longtemps conduit à l'application de solutions policières à des problèmes socioéconomiques face auxquels la police est tout à fait inefficace.

Graphique 18
Crimes contre la personne, par type d'infraction, RMR de Montréal, 1998-2020



SOURCES : Statistique Canada, *Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement*, 2021, Tableau 35-10-0177-01, 150.statcan.gc.ca/ti/tbli/fr/tv.action?pid=3510017701.

Graphique 19
Crimes contre la personne, par type d'infraction, RMR de Québec, 1998-2020



SOURCE : Statistique Canada, *Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, Canada, provinces, territoires et régions métropolitaines de recensement*, 2021, Tableau 35-10-0177-01, 150.statcan.gc.ca/ti/tbli/fr/tv.action?pid=3510017701.

Lors du Sommet sur les paramètres économiques des services de police, le président de l'Association canadienne des commissions de police déclarait que « [l']augmentation des attentes du public et des demandes de service, les changements législatifs, les transferts de responsabilité par les ordres de gouvernement et l'augmentation des mesures de sécurité à la suite des événements du 11 septembre [2001] sont des exemples de facteurs qui [ont mené au] changement de la nature et de la mission des services de police [au Québec]²⁹ ». Ce sont certains des facteurs qui ont concouru à l'expansion des corps de police et à l'augmentation de leurs dépenses.

Ainsi, Curt Griffiths, de l'Université Simon Fraser, soulignait qu'au moins jusqu'en 2013, les décisions de financement pour les services de police canadiens ne reposaient pas sur des données probantes, mais « étaient souvent fondées sur des considérations politiques ou des personnalités³⁰ ». Les avantages durables de ces investissements n'étaient donc pas démontrés objectivement. Tout porte à croire que l'augmentation du budget des corps de police au Canada correspondait le plus souvent à la mise en œuvre d'une réponse publique à une « panique morale »^a, c'est-à-dire à une réaction exagérée de la population face à des événements largement montés en épingle par leur traitement médiatique^{b31}. Le modèle de financement répond pour ainsi dire aux aléas d'une panique morale sans cesse réactivée par des événements criminels médiatisés (la lutte contre les gangs de rue, le proxénétisme, le trafic de cigarettes et de drogues, et, depuis peu, la possession et le trafic d'armes à feu illégales).

Qui plus est, le mode de fonctionnement du système pénal, dont la police représente la première ligne, contribue à entretenir le sentiment d'insécurité avec son régime de traitement des illégalismes populaires^c : criminalisation de certains problèmes sociaux, judiciarisation de la gestion des conflits communautaires, exercice de pouvoirs discrétionnaires et abusifs contre certains groupes et renforcement du contrôle social autour des quartiers

a Nous devons ce concept à Stanley Cohen qui le décrivait comme le résultat du traitement médiatique d'un événement qui en exagère l'importance à l'aide d'expressions sensationnalistes (« nouvelle inquisition », « tyrannie des minorités », etc.). La panique morale conduit souvent à un processus de diabolisation d'une catégorie sociale présentée comme une menace pour les valeurs et les intérêts d'une société. Voir Stanley COHEN, *Folk devils and moral panics*, London, Mac Gibbon and Kee, 1972.

b La panique actuelle autour des fusillades à Montréal en est un bon exemple. Le traitement médiatique des événements impliquant l'usage d'une arme à feu donne l'impression que Montréal est devenu une ville dangereuse, que les adolescents, notamment ceux qui sont issus de groupes racisés, sont armés et dangereux et que la loi des gangs de rue prévaut partout. Cette remarque ne nie pas l'existence d'un problème de sécurité, mais souligne son exagération dans l'espace public.

c Cette expression que nous devons au philosophe Michel Foucault désigne l'ensemble des pratiques populaires qui contreviennent délibérément ou indirectement à la lettre et à l'esprit de la loi et de ses prescriptions, interdictions, contraintes et limites. Ces pratiques sont considérées et traitées comme dangereuses, disqualifiantes et hostiles.

où vivent ces derniers. Il nourrit pour ainsi dire à la fois le sentiment d'insécurité chez ces groupes et envers eux^d.

Ainsi, la demande permanente de sécurité ne semble pas répondre à un besoin fondé empiriquement sur des données objectives de la criminalité, mais à un degré élevé d'inquiétude, à une angoisse face à une menace qui se serait déjà infiltrée dans la société et que seule une police mieux dotée en ressources pourrait combattre. De fait, quelques événements suffisent à susciter le sentiment d'insécurité dans la population, même si globalement la criminalité régresse au Québec. C'est donc l'amplification du sentiment de menace qui nourrirait la demande collective de services de police, puis, conséquemment, le besoin accru de financement.

VIRAGE PUNITIF

Pour répondre à une demande sociale de sécurité sans cesse renouvelée, les différents gouvernements se sont engagés au tournant des années 1980 et des années 2000 dans un virage punitif, c'est-à-dire dans une démarche de judiciarisation de certains problèmes sociaux et de criminalisation de certains groupes : les toxicomanes, les minorités visibles, les Autochtones^e, etc. En tant que bras exécutif de cette politique répressive, la police a mobilisé tous les moyens à sa disposition, incluant un répertoire d'actions surannées^f dont les racines plongent profondément dans un passé colonial.

Pour le sociologue Loïc Wacquant, le basculement néolibéral au tournant des années 1990 aurait conduit à une approche des dépenses publiques axée sur le renforcement des moyens punitifs passant par la police (*law enforcement*) plutôt que sur le recours à des moyens préventifs passant par des services collectifs, comme les ressources communautaires. Le démantèlement des services publics se serait donc produit au profit de la répression comme principale réponse aux problèmes sociaux (pauvreté, chômage, toxicomanie) et à la montée de la délinquance. Ces modèles de pratiques et de régulation expliqueraient, du moins en partie, le cercle vicieux de la surenchère des dépenses duquel le Québec et ses municipalités semblent politiquement captifs.

doublé Ugo Bernalicis et Elsa Dorlin décrivent en quatre étapes le processus du virage punitif au cours des années 2000 :

d Cette situation appelle paradoxalement à de nouveaux investissements dans la police, ne serait-ce que pour renforcer les affaires internes ou la « police de la police ».

e Le traitement pénal subi historiquement par les Autochtones et les minorités visibles est bien antérieur à cette période, mais le virage punitif l'a renforcé.

f Pensons aux formes de micro-agression, au profilage social et racial, aux abus de pouvoir et aux violences récurrentes, etc. Le cordon de sécurité autour de certains quartiers et de certaines catégories de la population perçues comme dangereuses est un indicateur géographique de ce répertoire d'actions.

1. Mise en avant du thème de l'insécurité dans le débat public et dans les médias de masse.
2. Justification des institutions pénales par « une politique du chiffre qui mesure l'efficacité policière à l'aune du nombre d'affaires élucidées ».
3. Pression visant à augmenter les résultats en augmentant les ressources consacrées à détecter des crimes mineurs (comme certains crimes contre la propriété).
4. Enfin, augmentation des moyens mis à la disposition des forces de l'ordre et durcissement du contrôle social dans les quartiers populaires puis dans les manifestations sociales et syndicales³².

Un nombre croissant de critiques associent néanmoins les moyens considérables de la police à l'augmentation du nombre de bavures policières et à la criminalisation injustifiée des membres de certaines communautés, dont les Autochtones, les membres de groupes racisés et les personnes aux prises avec un problème de santé mentale³³. Par exemple, une analyse de CBC³⁴ reprise par Radio-Canada³⁵ « révèle que plus de 70 % des personnes tuées par la police au Canada souffraient de problèmes de santé mentale ou de toxicomanie³⁶ ». La majorité des 461 victimes mortelles de violence policière recensées par la CBC sur une période allant de 2000 à 2017 ont été tuées par balle (71 %). Parmi les victimes, il y a une surreprésentation des Autochtones et des personnes noires.

Plusieurs travaux ont également documenté l'effet contre-productif de pratiques telles que le contrôle d'identité abusif³⁷ et les fouilles au corps aléatoires (appelées *stop and frisk*)³⁸. On reproche de plus en plus aux agents de police de recourir régulièrement à une force excessive contre certains suspects et de ne pas mettre en œuvre systématiquement des techniques de désescalade, surtout en présence d'une personne racisée. On leur reproche également le harcèlement des jeunes dans certains quartiers défavorisés, sans égard pour leur dignité ni leur vie privée.

Mais la critique la plus récurrente est celle du profilage racial^a. Une étude sur les interpellations policières à Montréal a révélé que les personnes autochtones et les personnes noires sont toujours les plus ciblées dans les interpellations du SPVM. Par exemple, entre 2014 et 2017, les Autochtones et les populations noires ont eu quatre à cinq fois plus de chance que la population blanche de se faire interpellé par le SPVM.

Ces pratiques et ces stratégies policières inspirées du modèle étatsunien et basées principalement sur la surveillance de certains quartiers ciblés, sur des dispositifs de contrôle implantés dans les écoles, les organisations communautaires et d'autres lieux de socialisation, sur les

a Ce concept désigne « toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait notamment de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée ». Victor ARMONY, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE, *Les interpellations à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, rapport remis au SPVM, p. 14.

interpellations répétitives, etc., ont eu pour effet de criminaliser davantage la jeunesse racisée et de miner la légitimité policière auprès de cette population, en plus d'exacerber les tensions et les discriminations raciales et sociales dans les quartiers où vit cette jeunesse³⁹.

Réinventer le financement des services de police au Québec

Les choix budgétaires de la province et des municipalités du Québec témoignent d'une conception étroite de la sécurité qui en fait la chasse gardée de la police. Cette approche n'a fait qu'alourdir la tâche des services de police sans améliorer durablement le niveau et le sentiment de sécurité des populations. La diversification de la mission policière entraînerait même une hausse de la criminalisation des populations déjà marginalisées. De plus, les services policiers devant répondre à des problèmes nombreux et complexes, leurs coûts totaux auraient augmenté jusqu'à induire une pression difficilement soutenable pour les villes qui en assument les frais. Il en découle par ailleurs une inadéquation entre l'utilisation des ressources disponibles et les besoins des populations.

Dans certaines villes des États-Unis, une évaluation approfondie des appels d'urgence traités par les services de police est venue confirmer cette inadéquation. À Seattle, la Ville a procédé à l'analyse des appels faits au service d'urgence 911. L'examen a conclu que près de 50 % des appels dirigés vers le service de police auraient reçu une réponse plus appropriée si elle avait été offerte par d'autres services publics ou communautaires. Les résultats illustrent le manque d'adéquation entre les coûts importants de la police et les besoins réels en matière de sécurité publique⁴⁰. Un rapport similaire à Edmonton, au Canada, a conclu que 32 % des appels faits au service de police concernaient des appels de détresse sans lien avec la criminalité⁴¹.

La pression financière créée par la multiplication des services offerts et l'alourdissement des tâches des policiers et des policières sur le terrain n'est pas sans conséquence sur les finances publiques. Elle réduit considérablement les possibilités d'investir dans d'autres dépenses collectives, tels les services communautaires. Pourtant, la documentation foisonne de données probantes sur l'efficacité des organismes communautaires dans la prévention de la criminalité.

Par exemple, aux États-Unis, une étude portant sur 264 des plus grandes villes et compilant des données sur 23 ans a montré que les crimes violents diminuent de 10 % et les crimes contre la propriété de 7 % pour chaque tranche de 10 organisations sans but lucratif présentes dans une ville d'au moins 100 000 personnes⁴². Les auteurs en concluent que la mise en place d'organismes communautaires aux États-Unis a un effet substantiel sur les crimes violents, notamment les meurtres, mais aussi les crimes contre la propriété. De même, des initiatives préventives issues des politiques de santé publique ont connu un grand succès dans la ville de Chicago. Elles sont parvenues dans plusieurs secteurs à faire diminuer le nombre de fusillades de 16 à 28 % au début des années 2000. Bien entendu, ces comparaisons doivent être considérées

avec prudence étant donné les différences socioéconomiques entre les États-Unis et le Québec.

L'association présumée forte entre présence policière et sécurité publique laisse dans l'ombre la multiplicité des approches qui favorisent l'atteinte de la paix publique. Pourtant, dès la décennie 1970, les services de police du Québec ont révisé leur rôle traditionnel^a pour s'orienter vers une approche communautaire, une conception de la sécurité qui décentre l'attention des dispositifs répressifs pour la réorienter vers d'autres types d'interventions.

Ce choix de la police de s'investir dans la communauté, à la fois dans la prévention, le maintien de l'ordre et l'accompagnement de l'ensemble des citoyen-ne-s, incluant les plus fragilisé-e-s ou marginalisé-e-s, a été consacré dans la foulée de la grande réforme de 2000. Depuis, les services de police prétendent baser leurs interventions sur quatre principes de base : la proximité^b, le partenariat^c, la modernisation^d et la prévention^e, avec des niveaux de succès variables d'une organisation à une autre⁴³.

Ces changements annoncés ne sont pas toujours suivis d'effets. Si, pour certains, l'implantation de l'approche communautaire demeure encore partielle, inachevée ou en voie de consolidation dans la plupart des services de police de la province de Québec⁴⁴, pour d'autres, elle aurait déjà atteint ses limites⁴⁵. Les villes continuent de dépenser des sommes de plus en plus importantes pour leurs services de police alors que leurs investissements concurrents dans des secteurs sociaux ou communautaires (loisirs et culture, santé et bien-être, hygiène du milieu) restent bien plus modestes.

a Ce modèle était principalement réactif aux événements et se concentrait sur la recherche de preuves en vue de faire condamner les coupables.

b Faisant des citoyen-ne-s des co-producteurs et co-productrices de la sécurité, ce principe promeut des liens étroits de collaboration entre les services de police et les populations visées, afin de repérer les besoins et les attentes de la population, de mieux cerner la nature des problèmes de délinquance, de violence et d'insécurité vécus au quotidien, et d'ajuster la prestation des services de police en conséquence.

c Ce principe suppose des ententes de collaboration entre les services policiers et un large éventail d'organismes locaux, tant institutionnels que communautaires, dans le but de mieux ancrer le corps de police dans la communauté.

d Ce principe vise à établir un meilleur équilibre entre les aspects réactifs et proactifs de la police tout en faisant participer la communauté. Concrètement, plutôt que de s'attaquer aux symptômes du problème (stratégie réactive), les services de police doivent chercher à en comprendre les causes et à tenter, de concert avec la communauté, de les résoudre à l'aide de mesures proactives.

e Ce principe suppose d'anticiper et de prévenir les menaces, d'augmenter le coût d'opportunité du passage à l'acte. Le criminologue Maurice Cusson préconise deux types de prévention : a) la prévention situationnelle qui rend plus difficile la commission des infractions (par des programmes de visibilité, de surveillance de quartier, d'identification des biens et autres, de délation) ou empêche la jouissance de leurs résultats ; b) la prévention sociale qui agit sur les facteurs criminogènes (le développement des jeunes dans un milieu éducatif indigent, la pauvreté, l'influence du milieu, la santé mentale...). Maurice CUSSON, « La prévention : types et rôle de la police », *Intersection*, n° 26, juillet 2004, p. 4.

Pourtant, ces domaines sont connus pour le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention de la criminalité⁴⁶. L'aménagement d'un lieu propre et accueillant a fait ses preuves comme principe d'aménagement sécuritaire. Les programmes d'accompagnement des parents en difficulté ou vulnérables offerts par des organisations communautaires locales et les espaces de socialisation ainsi que les activités sportives et culturelles destinés aux jeunes réduisent les comportements déviants. Le gouvernement du Québec a lui-même reconnu qu'il existe un nombre impressionnant de petits organismes de quartier, souvent entièrement bénévoles, qui poursuivent des objectifs directement ou indirectement reliés à des problèmes de sécurité : la lutte contre la drogue, l'organisation de loisirs de quartier pour les jeunes, l'intégration des immigrants, le soutien aux familles ou la protection du voisinage, etc. Dans tous les cas, leur intervention a pour effet de resserrer les liens communautaires, d'offrir aux gens des possibilités d'action valorisante et d'améliorer leurs conditions de vie.

Malgré tout, le modèle actuel de financement néglige, dans la pratique, cette fonction fondamentale de l'action de sécurité décrite par Maurice Cusson⁴⁷, à savoir la prévention, c'est-à-dire les mesures non coercitives pour empêcher le passage à l'acte (crimes contre la personne, crimes contre les biens, autres formes de crimes). Ce criminologue faisait remarquer que les professionnels de la sécurité n'étaient ni préparés ni bien placés pour mettre en œuvre ce type d'intervention. Les services de police ont donc besoin de partenaires qui ont ce type d'expertise.

Le comité consultatif du gouvernement du Québec semble de cet avis. Sa première recommandation a été de « [m]odifier la mission des services de police inscrite dans la Loi sur la police pour y introduire une vision élargie du concept de sécurité publique incluant les notions de partenariat et de concertation avec les différents acteurs de la communauté dans une logique de responsabilité conjointe à l'égard de la sécurité de l'ensemble des citoyens⁴⁸ ».

Le comité recommande en conséquence non seulement de « bonifier et [de] pérenniser les budgets accordés aux organismes communautaires œuvrant en santé mentale et en prévention de la criminalité⁴⁹ », mais aussi de « garantir un financement annuel récurrent aux organismes offrant des services de réadaptation adaptés aux problèmes de dépendance ou de santé mentale plus sévères chez les premiers répondants⁵⁰ ».

Cette nouvelle orientation paraît plus conforme à une conception de la sécurité comme bien commun, c'est-à-dire comme une œuvre collective à laquelle concourt à des degrés divers de responsabilité une pluralité d'acteurs, dont les corps de police. Dans ce cadre, la représentation du rôle de la police comme un facilitateur de sécurité publique est bien moins héroïque que le mandat de lutte contre le crime. Plutôt que de considérer la population et les organisations du milieu comme de simples bénéficiaires des services policiers, il importe d'en faire de réelles actrices de la sécurité publique.

CONCLUSION

La revendication contemporaine du définancement des services de police s'inscrit dans un mouvement de fond qui exige de repenser la sécurité publique. Dans cette foulée, il est pertinent de se questionner sur les objectifs des services policiers et les ressources qu'ils accaparent, et de redéfinir ce qui doit figurer ou non parmi leurs responsabilités.

À partir de quelques grands constats, cette étude a apporté de nouveaux éclairages sur la question. Elle a d'abord mis en relief la hausse importante des dépenses de sécurité publique et des budgets des services de police et leur caractère insoutenable pour la plupart des municipalités du Québec.

Puis, l'analyse des données budgétaires des deux plus grandes municipalités du Québec a révélé des différences importantes sur le plan de la structure de leurs dépenses, notamment dans la place qu'occupe la sécurité dans la distribution des ressources. La Ville de Québec accorde une place beaucoup moins importante à la sécurité et à la police dans ses priorités budgétaires que la Ville de Montréal, et cela, sans compromettre la sécurité des vies et des biens des résident·e·s de la capitale nationale. L'étude du tableau de la criminalité à Montréal et à Québec n'a de surcroît révélé aucune relation de causalité entre le modèle de financement des services policiers et l'évolution de la criminalité. L'ampleur et la sévérité des infractions criminelles au Québec rapportées par la police ont globalement reculé, quelle que soit la tendance du financement, qu'il soit en forte hausse, en faible hausse, voire en faible baisse. Tandis que les crimes contre la propriété ont évolué dans le même sens à Montréal et à Québec, il en a été autrement pour les crimes contre la personne.

Même si le modèle actuel, qui mise sur une hausse importante du financement, n'a pas accru l'efficacité de l'action policière dans la lutte contre le crime, il se maintient depuis plusieurs décennies en dépit des critiques de plus en plus vives à son égard. D'une part, cette inaction paraît s'expliquer par la réponse politique à des vagues successives de « panique morale ». L'intensification du sentiment d'insécurité à la suite d'événements criminels montés en épingle par les médias aurait servi de moteur à l'accroissement des budgets alloués à la police. D'autre part, l'inertie du modèle actuel est liée à une approche de la sécurité publique qui en fait une chasse gardée de la police. Le financement accru de la police apparaît dès lors comme le réflexe institutionnel qui

a accompagné le virage punitif de l'État québécois dans les années 1990 et 2000, c'est-à-dire son basculement dans une double régulation utilisant, d'un côté, la police comme facette répressive et, de l'autre, l'aide sociale conditionnelle ou restreinte comme facette sociale.

La concentration des efforts du côté des services de police débouche aujourd'hui sur une situation où les agents sont constamment aux prises avec des problèmes sociaux pour lesquels ils ne sont pas formés, ce qui mène parfois à des drames. C'est de cette impasse qu'il s'agit de sortir.

La question qui se pose alors n'est pas de savoir s'il faut réviser le système de financement de la sécurité publique et de la police, mais comment le faire.

PISTE DE RÉFLEXION

Selon nous, la pierre angulaire de la démarche à venir doit être l'adoption d'une conception de la sécurité comme bien commun⁵¹, c'est-à-dire comme un droit auquel tous les citoyens et toutes les citoyennes, sans distinction aucune, ont accès au même titre et de la même manière. Elle doit être fondée sur un dialogue permanent et doit donner corps à un exercice de démocratie locale. Elle doit mener plus loin que l'approche communautaire de la police en promouvant une coopération intersectorielle au sein d'une coalition locale dont la police ne constituerait ni le centre ni le chef d'orchestre. Elle doit s'orienter vers l'intérêt général, sans s'exercer au détriment de celui des minorités.

Une nouvelle approche aborderait les problèmes de sécurité du point de vue des individus, de ce qu'ils vivent au quotidien et de ce qu'ils ressentent, et non du point de vue d'institutions qui portent dans leurs organisations, fonctionnement, pratiques et normes l'empreinte de leur histoire coloniale et des biais séculaires. Elle rendrait possible une réévaluation des menaces et des risques dans le but de décriminaliser certains problèmes sociaux et les groupes qui en souffrent, et d'éliminer définitivement le fardeau de la présomption de culpabilité qui pèse sur ceux-ci. Elle permettrait de s'attaquer à la double crise de la légitimité de l'institution policière et de l'ingénierie de l'autorité publique.

La nouvelle approche mènerait au remplacement du modèle actuel de financement de la sécurité publique et au réinvestissement dans les services sociaux. En redirigeant une partie des ressources de sécurité publique vers des programmes de services sociaux et communautaires tels que le logement social, l'éducation à la petite enfance et les

services communautaires, les villes investiraient dans la prévention de la criminalité et diminueraient les risques de dérapage lors d'interventions policières inopportunes.

En somme, les résultats de cette étude invitent non seulement à réinventer le financement de la police et de la sécurité publique en misant sur la prévention, mais aussi à repenser la sécurité comme un bien que nous avons en partage et dont il faut prendre soin.

ENCADRÉ VERT

Crise climatique et financement des services de police

Le financement des services de police au Québec soulève également certains enjeux écologiques. Toute révision du modèle actuel de financement devra considérer ses impacts environnementaux, car les services de police ont une empreinte écologique.

Nous en savons peu sur le coût environnemental des pratiques policières de micro-agression, de profilage social ou racial et de violence ciblant les quartiers et les groupes racisés ou vulnérables. Ce qui est certain, c'est que leur interdiction effective et la punition de leurs auteurs pourraient permettre aux municipalités et aux corps de police non seulement de s'attaquer à la double crise de légitimité et d'autorité de l'institution policière, mais aussi de faire des économies substantielles que l'on pourrait redistribuer à des organismes communautaires ou à d'autres partenaires du milieu.

L'effort de révision budgétaire que tous et toutes appellent de leurs vœux requiert donc une double stratégie : d'une part, affecter les ressources économisées à des dépenses vertes de prévention communautaire et, d'autre part, promouvoir le développement durable en jumelant justice sociale et responsabilité climatique.

En outre, les coûts de l'inaction en matière de changements climatiques incluent ceux liés à l'insécurité. En effet, l'insécurité créée par les catastrophes naturelles, qui endommagent les milieux de vie et les infrastructures, pourrait contribuer à un braquage sécuritaire au sein des populations. Les déplacements de population et le phénomène des réfugié-e-s climatiques pourraient en outre avoir pour effet de durcir le discours des mouvances hostiles à l'immigration et accroître les budgets de la sécurité publique, notamment des services de police.

Notes de fin de document

1. Voir Mathieu RIGOUSTE, *La domination policière : une violence industrielle*, Paris, Éditions La fabrique, 2015, 257 p. ; ou André BERNIER, « De l'incident à la crise : le cas du contrôle de la police au Québec et en Colombie-Britannique », *Lien social et Politiques*, no 84, 2020, p. 82-103, erudit.org/fr/revues/lsp/2020-n84-lsp05292/1069444ar/; ou encore Jérémie GAUTHIER et Fabien JOBARD, *Police : questions sensibles*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 100 p.
2. Kate HAMAJI et autres, *Freedom to Thrive : Reimagining Safety & Security in our Communities*, s.l., Center for Popular Democracy, 7 avril 2017, populardemocracy.org/news/publications/freedom-thrive-reimagining-safety-security-our-communities.
3. Pascale DUFOUR, Francis DUPUIS-DÉRI et Anaïk PURENNE, « La police à l'épreuve de la démocratie », *Lien social et Politiques*, n° 84, 2020, p. 4-24 ; Michel KOKOREFF, *Violences policières : généalogie d'une violence d'État*, Paris, Éditions Textuel, 2020, 160 p. ; Victor ARMONY, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE, *Les interpellations à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, août 2019, 134 p., https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf; Robyn MAYNARD, « Police Abolition/Black Revolt », *Canadian Journal of Cultural Studies*, vol. 41, hiver 2020, p. 70-78, <https://utpjournals.press/doi/10.3138/topia-009>.
4. Stephen RUSHIN et Roger MICHALSKI, « Police funding », *Florida Law Review*, vol. 72, n° 2, 2020, p. 277-330 ; Kate HAMAJI et autres, *op. cit.* ; Simone WEICHSELBAUM et Nicole LEWIS, « Support for Defunding the Police Department Is Growing. Here's Why It's Not a Silver Bullet », *The Marshall Project*, 6 septembre 2020, themarshallproject.org/2020/06/09/support-for-defunding-the-police-department-is-growing-here-s-why-it-s-not-a-silver-bullet.
5. Nathalie BATRAVILLE et Marlihan LOPEZ, « Définancer la police », *À bâbord!*, n° 85, automne 2020, p. 18-19, erudit.org/fr/revues/babord/2020-n85-babordo5918/95264ac/.
6. Simone WEICHSELBAUM et Nicole LEWIS, *op. cit.*
7. Mario GIRARD, « Faut-il définancer la police? », *La Presse*, 2 décembre 2020, lapresse.ca/actualites/2020-12-02/faut-il-definancer-la-police.php.
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Sommet sur les paramètres économiques des services de police : Optimiser l'avantage des services de police du Canada*, Rapport sur le Sommet, 16 et 17 janvier 2013, securitepublique.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/smmt-cnmc-s-plcng-2013/smmt-cnmc-s-plcng-2013-fra.pdf.
9. COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE (CCRP), *Réalité policière au Québec : Modernité, confiance, efficacité*, Gouvernement du Québec, 2019, p. 196, securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/pratiques_policiers/rapport_ccrp_final.pdf.
10. CCRP, *Ibid.*
11. CCRP, *Ibid.* ; Marco BÉLAIR-CIRINO, « Pour Geneviève Guilbeault, la police doit regagner la confiance du public », *Le Devoir*, 19 décembre 2019, ledevoir.com/politique/quebec/569344/la-ministre-guilbeault-lance-une-serieuse-reflexion-sur-l-encadrement-des-services-de-police.
12. CCRP, *Ibid.*
13. Anne WUILLEUMIER, « La légitimité des institutions pénales : un programme démocratique et scientifique », *Lien social et Politiques*, n° 84, 2020, p. 184-203, erudit.org/fr/revues/lsp/2020-n84-lsp05292/1069449ar/.
14. Voir Jean-Paul BRODEUR, *Les visages de la police : pratiques et perceptions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, 393 p. ; ou Jean-Paul BRODEUR et Dominique MONJARDET, *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Paris, Les Cahiers de la Sécurité intérieure, Institut des Hautes Études de la Sécurité intérieure, 2003, 459 p.
15. Statistique Canada, *Personnel policier et certaines statistiques de la criminalité*, Tableau 35-10-0076-01.
16. Patricia CONOR et autres, *Les ressources policières au Canada*, 2019, Statistique Canada, 2020, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00015-fra.htm.
17. STATISTIQUE CANADA, *Policiers selon l'échelon du service de police et selon la province ou le territoire*, 2019, 150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00015/tbl/tbl04-fra.htm.
18. SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Rapport annuel de gestion, 2001-2002 à 2019-2020*, calculs de l'auteur.
19. Voir également Solarina HO, « Defund the police? This is how much Canadian cities spend », *CTV NEWS*, 10 juillet 2020, ctvnews.ca/canada/defund-the-police-this-is-how-much-canadian-cities-spend-1.5018506.
20. Greg MOREAU, *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada*, 2020, Statistique Canada, n° 85-002-X, 27 juillet 2021, 150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00013-fra.pdf?st=XSMxRMw.
21. STATISTIQUE CANADA, Tableau 35-10-0177-01. Calculs de l'auteur.
22. STATISTIQUE CANADA, Tableau 35-10-0177-01. Calculs de l'auteur.
23. CCRP, *op. cit.*, p. 18.
24. MOREAU, *op. cit.*, p. 10.
25. *Ibid.*, p. 28.

26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. CCRP, *op. cit.*, p. 193.
29. *Ibid.*, p. 5.
30. SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *op. cit.*, p. 8.
31. Stanley COHEN, *Folk Devils and Moral Panics*, Londres, Mac Gibbon and Kee, 1972, 327 p.
32. Ugo BERNALICIS et Elsa DORLIN, « Que faire de la police? », *Ballast*, vol. 10, n° 2, 2020, p. 54-83, cairn.info/revue-ballast-2020-2-page-54.htm.
33. RUSHIN et MICHALSKI, *op. cit.*
34. Jacques MARCOUX et Katie NICHOLSON, « Deadly force : Fatal encounters with police in Canada : 2000-2017 », *CBC News*, newsinteractives.cbc.ca/longform-custom/deadly-force. Ces données ont été mises à jour en 2020. newsinteractives.cbc.ca/fatalpoliceencounters/.
35. « Mourir sous les balles de la police au Canada : l'état des lieux », *Radio-Canada*, 5 avril 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093277/morts-altercations-policiers>.
36. BATRAVILLE et LOPEZ, *op. cit.*, p. 18.
37. Jacques de MAILLARD et Mathieu ZAGRODZKI, « Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles », *Droit et société*, vol. 97, n° 3, 2017, p. 485-501, www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2017-3-page-485.htm.
38. Wesley G. SKOGAN, « La méthode du stop-and-frisk en tant que stratégie organisationnelle : leçons tirées à partir des exemples des villes de New York et Chicago », *Les Cahiers de la sécurité et de la justice*, vol. 40, 2017, p. 54-62.
39. BATRAVILLE et LOPEZ, *op. cit.*, p. 18.
40. SEATTLE POLICE DEPARTMENT FUNCTIONAL ANALYSIS INTERDEPARTMENTAL TEAM, *Report on Reimagining Policing and Community Safety in Seattle*, Office of the Mayor, City of Seattle, juillet 2021.
41. COMMUNITY SAFETY AND WELL-BEING TASK FORCE, *Safer for All : Report and Recommendations*, City of Edmonton, mars 2021.
42. Patrick SHARKEY, Gerard TORRATS-ESPINOSA et Delaram TAKYAR, « Community and the crime decline: The causal effect of local nonprofits on violent crime », *American Sociological Review*, vol. 82, no. 6, 2017, p. 1214-1240, 1215, doi.org/10.1177/0003122417736289.
43. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (QUÉBEC), *Politique ministérielle : Vers une police plus communautaire*, décembre 2000, securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/politique_police_communaire/politique_police_communaire.pdf; Approche de police communautaire, securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/police-communaire.html; « Le renforcement des mesures préventives », *Intersection*, Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire, n° 26, juillet 2004, securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/intersection/intersection_2004_no26.pdf.
44. Voir MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (QUÉBEC), *Politique ministérielle*, *op. cit.*
45. Fady DAGHER, « Corps policiers : Passer de culture du "combattant du crime" à celle de la "police de concertation" », dans INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, *L'état du Québec 2019, 2020*, inm.qc.ca/police-de-concertation/.
46. Caroline DE GUIRE, *Impact du financement des organismes communautaires et bénévoles sur la criminalité montréalaise*, mémoire de maîtrise (sciences économiques), Université de Montréal, 1996.
47. Maurice CUSSON, « De l'action de sécurité », dans Maurice CUSSON, Benoît DUPONT et Frédéric LEMIEUX, dir., *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, Hurtubise, 2007, p. 43-57.
48. *Ibid.*, p. 201.
49. *Ibid.*, p. 202.
50. *Ibid.*, p. 119.
51. Sur la question de la sécurité comme bien commun, voir Michel MARCUS et Catherine VOUREC'H, « La sécurité comme bien commun », *Esprit*, n° 248, décembre 1998, p. 76-100.



OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS RACIALES DU QUÉBEC

3720, avenue du Parc, bureau 300, Montréal (Québec) H2X 2J1

514.982.6606 • oirq.info



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7

514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-925112-35-8

PDF ISBN 978-2-925112-36-5